



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 SEPTEMBRE 2025 **COMPTE RENDU**

ETAIENT PRESENTS : RENARD Alain Maire, FORTIER Michelle 1° Adjoint, JEUNESSE Steve 2° Adjoint, BELDJOUDI Eric 3° Adjoint, MAUCLAIR Valérie 4° Adjoint, FERRERO Hervé 5° Adjoint, BRAUN Patrick, LEROY Michaël, POISSONNET Séverine, BOBLET Jean-Luc, GIRO Didier, BIHIN Lionel, HENNEQUIN Annie, SCHNEIDER Patricia, LANG Martial.

Absents (procuration) : LARDENOIS Hervé donne procuration à LEROY Michaël, TSCHENS Audrey donne procuration à BELDJOUDI Eric, MARCQ Philippe donne procuration à POISSONNET Séverine, BRION Jean-Pierre donne procuration à BIHIN LIONEL

Absents : HUET Carine, HENRY Mathieu, FLAMBEAUX Mélanie, BERTAUX Alexandre

Secrétaire de séance : POISSONNET Séverine

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00, le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Madame Séverine POISSONNET est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'ajout de deux points :

- Logiciel Périscolaire
- Actes notariés : AM717-718 / AB110 / AM330-331

Le compte rendu du Conseil Municipal du 26 juin 2025 est adopté à la majorité (abstention pour absence : Séverine POISSONNET, Steve JEUNESSE, Annie HENNEQUIN et Patricia SCHNEIDER).

Ajournant son projet de maisons partagées, la société Ages et Vie a proposé d'appliquer la clause résolutoire, c'est-à-dire la possibilité pour la Commune de récupérer la propriété du terrain aux mêmes conditions financières.

Le Conseil Municipal refuse, à l'unanimité, l'application de cette clause résolutoire, et décide, à l'unanimité, de renoncer au bénéfice de cette clause. Ainsi, la société Ages et Vie restera propriétaire du terrain.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer tous documents nécessaires.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Hervé FERRERO portant sur :

- Les installations
- Le rendement du réseau de 63%
- Le nombre d'habitants
- Le prix de l'eau de 3,40 €/m3
- La connaissance de nos installations de 85 pour l'eau et de 82 pour l'assainissement, une nette amélioration pour les deux secteurs

- L'indice linéaire de perte
- Les changements de compteur avec le déploiement de la télérelève
- La baisse de la consommation
- Le volume traité en assainissement de 350 597 m³
- 15,2 t de boues traitées
- Le prix de l'assainissement de 2,14 €/m³
- 4 040 ml de réseaux ont été curés

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les rapports du délégataire eau-assainissement pour l'année 2024 faisant apparaître une bonne qualité de l'eau.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la convention actualisée de partenariat pour le développement de la lecture publique avec le Conseil Départemental et charge Monsieur le Maire de la signer. Cette convention permet un partenariat entre la bibliothèque municipale et la bibliothèque départementale des Ardennes.

Afin de pouvoir louer l'appartement au-dessus de la Maison France Services, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer un loyer mensuel de 620 euros, accompagné de 100 euros pour les charges de chauffage et d'eau.

Lors d'un rendez-vous avec le Président de la Fédération Départementale d'Energie des Ardennes (FDEA), il a été présenté que les horloges astronomiques de l'éclairage public étaient vieillissantes et, ne pouvaient pas être réglées à distance. La FDEA a fait savoir que tout changement d'horaire d'allumage ou fermeture de l'éclairage public, était maintenant payant, le tarif est lié au nombre d'horloge à modifier.

Avec les nouvelles horloges, la programmation pourra se faire à distance et, plus facilement par les services de la ville.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le changement des horloges astronomiques de Mouzon et Amblimont pour un montant de 25 529,60 euros et d'inscrire cette dépense au BP 2026.

Après un contrôle de la part de la FDEA de notre part de luminaire, il est apparu que 65 points lumineux étaient polluants et donc à changer.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de changer les points lumineux nécessaires pour réduire la pollution lumineuse pour un montant de 26 308,41 euros et d'inscrire cette dépense au BP 2026.

La société DEGIS a procédé début juillet au contrôle du pont du Canal dit « Porte de Bourgogne », il est apparu qu'il y a une forte dégradation de celui-ci à cause d'infiltrations et des intempéries.

Le pont a été classé, dans l'indice de gravité : 3U. De ce fait, des mesures de préservation et de protection ont été mises en place : la circulation en sens unique, au centre du pont et l'interdiction formelle aux véhicules lourds.

Afin de savoir quelle est la meilleure option entre la réparation du pont et le remplacement de celui-ci par une structure neuve, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de confier la mission de maîtrise d'œuvre à la société d'ingénierie des Ouvrages d'Art et Génie Civil DEGIS dont les honoraires s'élèvent à 28 128 € HT soit 33 753,60 € TTC. Et charge Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire ainsi que la recherche de financement.

Considérant les travaux engagés pour la création du lotissement la Carrière avec la viabilisation, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de contracter un prêt de 400 000 euros sur 20 ans au taux variable du livret A +1%, avec une échéance révisable chaque trimestre.

Après l'avis favorable du Comité Social Territorial, le Conseil Municipal décide d'accueillir un apprenti aux services espaces verts pour deux ans dans le cadre de la préparation d'un CAPa Jardinier Paysagiste.

Afin de répondre aux nouveaux procédés de déclaration de la CAF pour le Périscolaire et ALSH, la Commune doit se munir d'un nouveau logiciel.

Le Conseil Municipal charge, à l'unanimité, Monsieur le Maire de signer un contrat avec Berger Levraut pour le logiciel BL Enfance d'une durée de 3 ans et demander une subvention à la CAF pour cette innovation.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer le prix de vente au m² non viabilisé, des parcelles AM717-718 anciennement AM01, à hauteur de 23,20 euros.

Le Conseil Municipal charge Maître IPPOLITO, successeur de Maître BIHIN de rédiger les actes et charge Monsieur le Maire de les signer.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la division en volume de la parcelle AB110, le déclassement du domaine public de la parcelle suite à sa non occupation d'un service public depuis plusieurs années. Après négociation avec un acheteur, en prenant compte de l'avis des Domaines, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer le prix de vente de l'Ancienne Mairie d'Amblimont à 61 425 euros.

Le Conseil Municipal charge Maître IPPOLITO, successeur de Maître BIHIN, de rédiger les actes et charge Monsieur le Maire de les signer.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de vendre les parcelles AM330 et AM331 pour un montant de 10 euros. Le parking présent sur ces parcelles est utilisé exclusivement par le propriétaire du commerce limitrophe. Ayant la jouissance principale et afin d'éviter de réhabiliter, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de vendre les parcelles AM330 et AM331 hors trottoir.

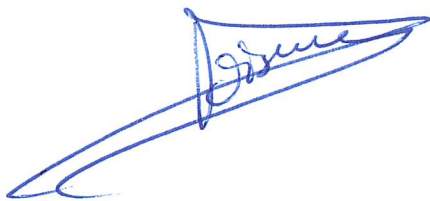
Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de déclasser du domaine public jusqu'au trottoir.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que les frais de zonage et les frais de notaire sont à la charge de l'acheteur.

Le Conseil Municipal charge Maître IPPOLITO, successeur de Maître BIHIN, de rédiger les actes et charge Monsieur le Maire de les signer.

Fin de séance à 21h05.

Le Secrétaire de séance
Séverine POISSONNET



Le Maire
Alain RENARD

